

SUJET : *DIABETE RESEAU CHAMPAGNE-ARDENNE CAREDIAB URCAM*

TITRE : LANCEMENT D'UN RESEAU DIABETE EN CHAMPAGNE-ARDENNE
REIMS, 5 juillet (APM) - L'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) et l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) de Champagne-Ardenne ont lancé un nouveau réseau diabète, qui devrait inclure chaque année 150 patients de la région.

Ce réseau, baptisé CARÉDIAB (Champagne Ardenne Réseau DIABète), est dédié à la prise en charge des patients diabétiques de type 1 ou 2 domiciliés dans la région, ont précisé l'URCAM et l'ARH jeudi lors d'une présentation à la presse.

Officiellement mis en place en janvier, le réseau est en phase de montée en charge. La première année, seuls les patients de la ville de Reims et de son agglomération seront concernés puis le réseau s'étendra à l'ensemble de la région.

"Aujourd'hui, un patient qui souhaite entrer dans le réseau doit s'adresser à son médecin traitant qui contactera le réseau", a expliqué à l'APM le Dr Dominique Depinoy, médecin généraliste à Reims et l'un des coordonnateurs du projet. "Nous espérons ainsi, par le biais des patients, créer une pression de recrutement et faire monter en puissance le système".

Les patients au sein de ce réseau bénéficient d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire. Les diabétologues côtoient les médecins généralistes, les podologues, les diététiciens. Des cardiologues, des néphrologues ou encore des psychologues devraient se joindre au réseau.

Cette prise en charge pluridisciplinaire est un atout car elle permet de mieux prévenir, mieux dépister et mieux traiter le diabète et ses complications. Or la prise en charge du diabète et en particulier la prévention de ses complications est loin d'être optimale en France, comme l'a encore souligné l'étude ENTRED dont les résultats viennent d'être rendus publics.

Dans ce réseau, les pratiques et les connaissances sont "optimisées" grâce à des modules de formations pluriprofessionnels. Les premiers ont eu lieu en mai.

DOSSIER MEDICAL PARTAGE ET FORFAIT PODOLOGIQUE

Pour assurer la coordination de ces soins, CARÉDIAB a prévu de mettre en place le dossier médical informatique partagé entre les différents partenaires du réseau. Il sera disponible en septembre.

Les professionnels y ont accès sur le site du réseau (www.carediab.org) à partir d'un espace sécurisé réservé, accessible par la Carte Professionnelle de Santé (CPS) ou par un identifiant et un mot de passe.

Cet espace leur donne également accès à un annuaire et une messagerie sécurisés ainsi qu'à une télé-expertise "en ligne". Confronté à un cas particulier, tout professionnel de santé pourra de la sorte s'adresser à un expert local qui lui répondra sous 48h.

Toujours grâce au réseau, les patients bénéficient de prises en charge au forfait pour les soins podologiques, l'éducation sur le plan diététique, le suivi infirmier pour la mise en route de

l'insulinothérapie. Les médecins disposent quant à eux de prestations dérogatoires, l'une pour le suivi sur l'année et l'autre pour le dossier partagé.

La Champagne-Ardenne est une région où la prévalence du diabète est élevée. Elle a ainsi été la seule région de France à choisir le diabète dans les 10 thèmes prioritaires du Schéma régional d'organisation des soins (SROS) de 2ème génération.

"Lorsque le réseau ADDICA dédié à l'addiction et à la précarité s'est mis en place, il y a trois ans, les diabétologues se sont rapidement montrés intéressés", raconte le Dr Depinoy, président du réseau ADDICA. "C'est grâce à l'expertise d'ADDICA que CARÉDIAB a pu être en moins d'un an formalisé et financé".

Le financement a été décidé en décembre 2003 par les directeurs de l'Urcam et de l'ARH pour une durée de 3 ans. Il est assuré via la Dotation régionale de développement des réseaux (DRDR) qui s'élève en Champagne Ardenne à 2,55 millions d'euros pour l'année 2004, soit plus du double de la dotation 2003. Cette somme a été également répartie entre le réseau ADDICA et CARÉDIAB.

La dotation nationale des réseaux est quant à elle passée de 45,86 millions en 2003 à 125 millions d'euros. Depuis 10 ans, le cadre juridique et financier ne cesse en effet d'évoluer et facilite le développement des réseaux de soins, note-t-on.

arg/sl/pw/APM polsan

SLHG2001 05/07/2004 10:48 ACTU GMN